

**ICADE SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION  
D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

**(Assemblée générale mixte du 23 avril 2021 – 23<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

**(Assemblée générale mixte du 23 avril 2021 – 23<sup>ème</sup> résolution)**

**ICADE SA**  
27, rue Camille Desmoulins  
92445 Issy-les-Moulineaux

A l'assemblée générale de la société Icade SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit (i) des membres du personnel salarié de votre société et/ou des sociétés et/ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce et/ou (ii) des mandataires sociaux qui répondent aux conditions prévues par l'article L 225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1% du capital social à la date de la décision d'attribution. Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la société ne pourra pas représenter plus de 2% des actions attribuées au cours dudit exercice en vertu de la présente autorisation et les attributions définitives au bénéfice de ces derniers seront soumises à une ou plusieurs conditions de performance, qui seront fixées par le Conseil d'administration.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

**ICADE SA**

*Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre  
Assemblée générale mixte du 23 avril 2021 – 23<sup>ème</sup> résolution*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2021

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

\_\_\_\_\_  
GILLES MAGNAN

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

\_\_\_\_\_  
ERIC BULLE